



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☎ 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du lundi 1er mars 2021 à la salle d'activités communale à 19h

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), M. Patrick Hérouin (2^{ème} adjoint), Mme Laetitia Bouin, Mme Sylvie Michanol, Mme Clara Momenceau, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Didier Bertolo, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau, M. Arnaud Thomas

Absents excusés : Mme Audrey Cattus, Mme Stella Hébert Le Bronec et M. François Macaire

M. Sylvain Cosnier est désigné secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de remarque, son approbation est votée à l'unanimité. Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat budget communal 2020
- 2) Subventions communales 2021
- 3) Avancement des commissions
- 4) Informations sur la CCPIF et les syndicats intercommunaux
- 5) Questions diverses

1. Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat du budget communal 2020

Compte de gestion :

Après s'être fait présenter le budget 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, est approuvé.

Compte administratif :

Vu la Loi n° 96-142 du 21 Février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D.2342-12 ;

Vu les règles tant législatives que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

Vu le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'année 2020,

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2020, puis il quitte la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Roselyne Bocquiaux, 1ère adjointe au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales procède au vote du Compte administratif 2020,

Considérant que Monsieur Gérard Solaro, ordonnateur, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2020 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget de 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE le Compte Administratif 2020 de la commune de Gommecourt comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	- 381 813.38€
Recettes :	+ 391 440.76€
Solde d'exécution :	+ 9 627.38€
Excédent Reporté 2019 :	+ 290 687.96€
Excédent Global de Clôture :	+ 300 315.34€

Section d'Investissement :

Dépenses :	- 49 412.14€
Recettes :	+ 251 726.02€
Solde d'exécution :	+ 202 313.88€
Déficit reporté 2019 :	- 233 416.01€
Déficit Global de Clôture :	- 31 102.13€

R.A.R.

- 10 694.00€

Besoin de financement : 41 796.13 €

M. le Maire revient en séance.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour,

Vu les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **300 315.34€** et que sa section d'investissement présente un déficit de **31 102.13 € augmenté du R.A.R. à hauteur de 10 694€ soit un déficit de 41 796.13€.**

DIT que le besoin de financement de la section d'investissement est de **41 796.13€**

DECIDE de retracer comme il suit au budget unique 2021 l'affectation du résultat de l'exercice 2020 :

- article D001 – solde d'exécution de la section d'investissement :
31 102.13€
- article R1068 besoin en financement de la section d'investissement :
41 796.13€
- article R002 : affectation de l'exercice reporté :
+ 258 519.21€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2. Subventions communales 2021

M. le Maire dit que la commune est très sollicitée pour le versement de subventions par différents organismes et associations. Il dit qu'il considère que les subventions allouées par la commune doivent l'être aux associations et organismes communaux ou qui représentent un intérêt direct pour les habitants de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- FLEP : 250 €
- CABE : 5 000€
- APEGC : 600 €
- Comité des usagers : 100 €
- CCAS : 2 000 €
- Caisse des Écoles : 6 400 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 150€
- Association des jeunes sapeurs-pompiers : 150€
- Les Cheveux Blancs : 100€
- CFAIE Val de Reuil : 70€
- ASMMA : 500€

3. Avancement des commissions

Commission BMO

M. le Maire dit que la commission travaille sur le prochain BMO.

Commission environnement

Mme Bocquiaux dit que la réunion du 11 février dernier a permis d'aborder plusieurs sujets : Fleurissement, tilleuls du cimetière à remplacer, poubelles et bancs à installer, haie de la salle communale à remplacer, point d'eau rue de l'Eau, aménagement du cimetière.

Mme Bocquiaux invite les conseillers municipaux à visiter les cimetières de Bennecourt et Blaru qui ont été engazonnés afin que chacun puisse donner son avis. L'engazonnement est une alternative aux produits phytosanitaires.

M. Fouquereau dit qu'il y a un banc qui pourrait être récupéré au cimetière, il dit qu'il faudrait installer une poubelle à cet endroit.

4. Information sur la CCPIF et les syndicats intercommunaux

CCPIF

M. le Maire dit que le budget de la CCPIF est en préparation, que la communauté de communes devrait prendre entièrement à sa charge le FPIC pour l'année 2021.

Il dit que le montant de l'allocation de compensation reversée aux communes membres sera probablement réduite de 15% pour revenir au niveau d'avant son augmentation il y a quelques années. Il dit que cela n'aura pas une grande incidence pour Gommecourt étant donné le faible montant de cette attribution.

M. le Maire dit que l'ARS et la Région Ile-de-France avec l'aide des intercommunalités et des communes, mettent en place le passage d'un bus dans les communes rurales de la région afin de faciliter la vaccination des personnes de 75 ans et plus qui ont des difficultés de déplacement. Pour le territoire de la CCPIF la campagne de vaccination commencera la semaine prochaine.

M. le Maire dit que les frelons asiatiques réapparaissent, qu'il y a des renseignements sur le site internet de la CCPIF sur la conduite à tenir pour s'en débarrasser.

5. Questions diverses

M. le Maire donne lecture d'un courrier anonyme adressé au Maire et aux conseillers municipaux. Ce courrier met en garde la commune sur les soi-disant agissements d'un futur habitant. M. le Maire dit qu'il trouve ce procédé déplorable et qu'il n'en a donné lecture, sans mentionner le nom des personnes en cause, que parce qu'il était adressé également aux conseillers municipaux.

M. Ben Mansour demande s'il y a un délai à respecter pour mettre en place la commission pour la révision du PLU. Monsieur le Maire dit que la révision devra être lancée en 2022 pour qu'elle puisse être terminée en fin de mandat. Il dit que le coût financier sera important.

Mme Bouin dit qu'elle s'est renseignée pour le classement du Temple en tant que monument historique, qu'elle souhaite avoir l'accord de tous les conseillers municipaux avant de monter le dossier. Tous les conseillers municipaux donnent leur accord pour ce projet.

Mme Bouin dit qu'il n'y a plus de collation le matin à l'école, elle s'interroge sur les raisons. M. le Maire dit que ce n'est pas du ressort de la mairie.

Mme Bouin dit qu'elle estime en tant que conseillère municipale être en droit de connaître ce que font les employés communaux. Elle souhaiterait que soient communiquées aux

conseillers municipaux les tâches effectuées par les employés du service technique, elle dit que cela permettrait de pouvoir répondre aux questions des habitants.

M. le Maire dit qu'il n'est pas d'accord, que les employés communaux sont sous seule autorité du Maire qui est leur supérieur hiérarchique, ou de l'adjoint à qui il a donné délégation.

Mme Bouin dit que c'est juste dans un souci de transparence et que si les employés n'ont pas à informer les conseillers municipaux de leur travail, c'est alors au Maire de le faire pour eux. Plusieurs conseillers municipaux estiment que ce serait positif y compris pour les employés, que cela permettrait de mieux se rendre compte du travail accompli.

M. Hérouin dit qu'il trouve que les employés communaux font correctement leur travail.

M. le Maire dit qu'on en reparlera mais qu'il se fait tard et qu'il convient de clore le conseil pour se consacrer au débat d'orientation budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h20

Délibération n°1 : Compte de gestion 2020

Délibération n°2 : Compte administratif 2020

Délibération n°3 : affectation du résultat 2020

Délibération n°4 : Subventions communales 2021

Roselyne Bocquiaux

Laetitia Bouin

Ramzi Ben Mansour

Olivier Fouquereau

Didier Bertolo

Sylvie Michanol

Gérard Solaro

Nadine Viers

Sylvain Cosnier

Clara Momenceau

Patrick Hérouin

Arnaud Thomas